UNIVERSITE PARIS 8 VINCENNES-SAINT-DENIS

ARRETE N°201-2020-SCOLARITE -CP-11

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 9 juillet 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –
La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Géographie et aménagement**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

Antoine DA LAGE
Philippe GAJEWSKY
Nathalie LEMARCHAND
Marion TILLOUS

ARTICLE 2 –
M. **Antoine DA LAGE** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –
Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 novembre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE

UNIVERSITE PARIS 8 La Présidence VINCENNES SAINT-DENIS

UNIVERSITE PARIS 8 VINCENNES-SAINT-DENIS

ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE -CP-12

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 9 juillet 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –
La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

Isis TRUCK
Salvator Maria ANZALONE
Joaquim BRANDAO DE CARVALHO
Marc BUI
Antoine DA LAGE
Céline JOST
Sihem MESNAGER

ARTICLE 2 –
Mme **Isis TRUCK** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –
Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 novembre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE

UNIVERSITE PARIS 8
VINCENNES-SAINT-DENIS

ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE -CP-13

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 9 juillet 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –
La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Civilisation, cultures et sociétés, parcours Méditerranée, Maghreb, Europe** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

Pascale FROMENT
Didier LE SAOUT
Laure PITTI

ARTICLE 2 –
Mme **Pascale FROMENT** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –
La mention est commune à deux parcours qui dépendent de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés pour le parcours Méditerranée, Maghreb, Europe et l'UFR Langues et cultures étrangères pour le parcours Etudes juives et hébraïques. Une commission pédagogique a été constituée pour chaque parcours (se référer à l'arrêté n° 2019-2020-Scolarité-CP-20).

ARTICLE 4 –
Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 novembre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE

UNIVERSITE PARIS 8 La Présidence VINCENNES SAINT-DENIS

UNIVERSITE PARIS 8
VINCENNES-SAINT-DENIS

ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE -CP-14

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 9 juillet 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –
La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Géographie, aménagement, environnement et développement**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

Olivier ARCHAMBEAU
Eric CANOBBIO
Ségolène DARLY
Vincent GODARD
Johan MILIAN
Jean-François VALETTE
Thierry FEUILLET

ARTICLE 2 –
M. **Olivier ARCHAMBEAU** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –
Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 novembre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE

UNIVERSITE PARIS 8
La Présidence
VINCENNES SAINT-DENIS

UNIVERSITE PARIS 8
VINCENNES-SAINT-DENIS

ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE -CP-15

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 9 juillet 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –
La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

Dominique ARCHAMBAULT
Jack SAGOT
Isis TRUCK
Salvator Maria ANZALONE
Gérard UZAN
Jean-François VALETTE
Thierry FEUILLET

ARTICLE 2 –
M. **Dominique ARCHAMBAULT** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –
Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 novembre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE

UNIVERSITE PARIS 8 La Présidence VINCENNES SAINT-DENIS